

Actu Api

Transhumance, une dimension à découvrir

Depuis bien longtemps, de nombreux apiculteurs, principalement dans le sud de l'Europe, pratiquent la transhumance. Pollinisations et miellées monoflorales rythment leur saison apicole. En Belgique, rares sont les apiculteurs qui déplacent leurs colonies. Pourtant, nombreuses sont les floraisons abondantes se succédant du printemps à l'automne (colza, pissenlit, aubépine, acacia, tilleul, ronce, épilobe). Par ailleurs, depuis plusieurs années, la demande de ruches pour la pollinisation des fruitiers (poiriers, cerisiers et pommiers) est de plus en plus forte. Aussi, pourquoi cette immobilité ? Parce que, dans nos régions, l'apiculture est plus une occupation de loisirs qu'une profession.

Mais l'apiculteur apprécie les années où le miel de qualité remplit ses hausses. Il aime également donner de nouvelles dimensions à son activité. Des récoltes plus généreuses et de belles découvertes sont deux facettes de la transhumance. Déplacer ses colonies permet aussi de pallier un environnement trop souvent banalisé. Aussi, pourquoi ne pas partir à la rencontre des fleurs ?

Mais avant de nous lancer dans cette grande aventure, il est indispensable de s'informer. Dans le cadre du programme européen, ce numéro d'Actu Api rassemble les conseils essentiels.

N° 9



Janv. Fév.
2000



Les premiers pas vers la transhumance



Transhumer ne s'improvise pas. Simplement mettre des colonies dans une voiture et les amener aux abords d'un grand verger ou d'un champ de colza ne peut que provoquer problèmes et désenchantements.

La qualité des colonies est essentielle. Elles doivent être évaluées et égalisées avant toute transhumance. Il est inutile et coûteux de déplacer des non valeurs. Transhumer demande aussi un matériel adapté et standardisé. Les ruches seront légères et facilement manipulables. Leurs différentes

parties seront solidarisées pour éviter toute ouverture intempestive (sangle de nylon...). Les cadres seront prévus pour éviter leur balancement, leur déplacement, voire leur chute dans la ruche pendant le transport. La fermeture des ruches sera simple et sûre. Une aération est indispensable, surtout si le déplacement est long et le temps chaud. L'étouffement des colonies est un risque à ne pas courir. Le système de fermeture de ruche italien donne de très bons résultats. Il faut aussi prévoir un support de ruche lé-

ger, stable, peu encombrant (empilable), ne s'enfonçant pas dans un sol meuble.

En route !

Les ruches seront fermées à la tombée de la nuit, dès que les butineuses auront réintégré leur colonie, et le transport pourra se faire le soir même. On préférera cependant fermer les colonies avant le lever du jour et les déplacer durant la journée. Dans toutes les situations, il vaut toujours mieux être accompagné pour manipuler rapidement dans de bonnes conditions de sécurité des charges qui peuvent être importantes. Disposer d'un diable ou d'une brouette ou de toute autre solution allégeant le travail est un confort à ne pas négliger.

Il faut toujours préférer un véhicule où les abeilles ne sont pas en contact direct avec le conducteur. Si vous devez investir dans une remorque, choisissez la dimension de son plateau en fonction des dimensions de vos ruches et du nombre de ruches à transhumer. Les ruches seront placées sur la remorque de façon à ce que les cadres soient transportés dans l'axe de la route.

Destinations

Il est essentiel de fixer au préalable ses objectifs. Si vous cherchez avant tout à produire du miel ou à développer vos colonies, une transhumance sur une culture très mellifère comme le colza est conseillée. Si vous souhaitez un revenu garanti et immédiat avec un faible apport en miel, un contrat de pollinisation sur fruitiers sera plus indiqué. Quel que soit le choix effectué, un contact préalable avec l'agriculteur ou l'arboriculteur doit être pris dans les semaines qui précèdent la transhumance. On pourra ainsi repérer l'emplacement, vérifier l'accessibilité et régler toutes les modalités quant à la présence des colonies. Il faut choisir un emplacement suffisamment distant des voies publiques et à l'abri des curieux.

Transhumer sur colza

Le colza d'hiver fait partie des plantes les plus mellifères de nos régions. La floraison peut survenir dès le début du mois d'avril et dure de trois à six semaines. La plante de colza produit des

fleurs jusqu'à ce qu'elle dispose d'un nombre de graines suffisant. Meilleure sera la pollinisation, plus courte et plus homogène sera la floraison. C'est un des effets marquants de l'apport des abeilles et qui améliore aussi la qualité des graines produites (1 à 10% d'augmentation de rendement). La vitesse de production des graines réduit la période de floraison particulièrement sensible aux prédateurs et permet une récolte plus homogène avec moins d'égrenage (chute au sol de graines avant la récolte). Bien que cet apport soit important, les agriculteurs ne sont pas prêts à financer le service rendu par les abeilles car l'offre de ruches gratuites est trop importante. C'est souvent l'apiculteur qui doit offrir du miel en remerciement.

Le contrat se limite souvent à un accord de principe verbal basé sur la confiance. Le colza est une plante qui se développe fortement pour atteindre deux mètres en fin de croissance, il faudra en tenir compte pour l'implantation. Vu le risque important de dérive, des ruchers d'une dizaine de ruches sont préconisés pour prévenir les

problèmes sanitaires. Ce nombre correspond à la densité requise par hectare de culture.

La régie de base qui veut que la quantité de nectar récolté soit proportionnelle au nombre de butineuses d'une colonie s'applique parfaitement au colza. Ainsi, de fortes colonies permettent de produire facilement deux hausses de miel par ruche. Le colza est également une source très abondante de pollen de qualité, ce qui permet d'y développer de jeunes colonies.

Les colonies de production doivent disposer de beaucoup d'espace (colonies haussées dès le départ), de cadres à bâtir. Une visite par semaine est conseillée avec un apport complémentaire de hausses en cas de conditions atmosphériques favorables. Si les conditions climatiques sont changeantes et que le temps vient à se refroidir après un début de miellée, le risque est grand de voir apparaître un début de cristallisation. Idéalement, on ne devrait pas laisser une hausse plus de 15 jours sauf si les colonies sont extrêmement fortes et occupent bien les hausses. La fin de floraison du colza correspond souvent au début

de la période d'essaimage. Il n'est pas rare de voir partir des essaims de colonies sur le colza, surtout suite à une

Transhumer sur fruitiers



miellée longue et interrompue par des périodes de froid. Soyez donc vigilants. Le miel de colza n'a pas très bonne réputation, pourtant il présente quelques qualités. Ainsi, ce miel de couleur claire cristallise particulièrement vite et donc très finement, il est idéal pour ensemençer d'autres miels plus fragiles. Conditionné sous formeartinable, il est apprécié des enfants et des personnes qui recherchent des miels peu aromatisés. Lorsque son humidité est faible, il est très stable et se conserve bien.

Si l'on transhume sur colza pour réaliser une miellée, il en va tout autrement sur fruitiers. L'objectif est d'améliorer la fructification et tout est fait pour mener à bien cette opération. La pollinisation demande un travail spécifique qui justifie sa rémunération : 850 BEF/ruche majorés d'un forfait de 2500 BEF pour les déplacements. Simplement placer ses colonies dans un verger pendant quelques jours ou quelques semaines ne suffit pas. Qualité des colonies et collaboration étroite avec l'arboriculteur

sont les clefs de la réussite. Le nombre de colonies sera fonction de l'attractivité des fruitiers et de leur environnement (présence de cultures mellifères concurrentes : prissenlits, colza...). Il faut ainsi placer quatre ruches (pommiers, cerisiers) à sept ruches (poiriers) à l'hectare. Souvent, le budget dévolu par l'arboriculteur à la pollinisation ne permet pas d'obtenir cette densité.

Les colonies doivent contenir un nombre suffisant de jeunes butineuses, de nourrices et une quantité importante de couvain larvaire (20 à 25 dm²). Ces larves imposeront aux abeilles de récolter du pollen et d'effectuer ainsi le travail de pollinisation. Il faut également veiller à ce que les réserves en pollen soient limitées. La présence de trop de pollen ne stimule pas le travail des butineuses. L'usage de trappes à pollen intensifie la récolte et donc la pollinisation. Elles sont cependant à relever tous les jours. Le couvain operculé est sans intérêt direct en pollinisation, car il ne demande plus de pollen et ne produira pas de butineuses avant la fin de la pollinisation.

Pour préparer les colonies à la pollinisation, l'apiculteur

devra stimuler la ponte dès la fin du mois de février. Les reines de ces colonies seront de l'année précédente pour garantir une bonne fécondité. Avant la transhumance, il faut veiller à ce que les réserves en miel soient suffisantes pour permettre de faire face à une période de froid de une à deux semaines (mi-o. à kg). Il n'est pas rare de devoir nourrir les colonies en catastrophe lorsqu'elles sont sur fruitiers (surtout sur poiriers).

L'apiculteur devra disposer ses ruches dans le verger, aux endroits prévus en accord avec l'arboriculteur. Idéalement, les colonies sont placées par groupes de deux à quatre au sein des lignes dans l'alignement des arbres en tenant compte des plants pollinisateurs. L'apiculteur s'engage à livrer les ruches commandées dans les trois jours qui suivent la demande de l'arboriculteur. Ce moment correspond habituellement à une ouverture de 10 à 15 % des fleurs sur poirier (mi-avril) et au début de floraison sur cerisier ou sur pommier (fin avril, début mai). Dès que l'arboriculteur estime que la fécondation est réalisée (deux à quatre jours de vols intenses peuvent suffire), il pourra dé-

marrer à l'apiculteur d'enlever ses ruches dans les trois jours. Au-delà de ces trois jours, il pourra réaliser des traitements sans tenir compte des risques pour l'abeille si les ruches n'ont pas été retirées.

La limitation de la présence des ruches dans un verger permet d'éviter la fécondation d'un nombre trop important de fleurs et donc l'obligation pour l'arboriculteur de supprimer à la main une certaine quantité de fruits excédentaires par rapport à la capacité des arbres.

Si, par contre, le mauvais temps empêche le travail des abeilles ou détruit la première floraison, l'apiculteur devra laisser ses ruches sur place plus longtemps que prévu, éventuellement jusqu'à une seconde floraison. Au-delà de deux semaines, une majoration de prix (200 B€ l'hectare et par semaine) sera demandée à l'arboriculteur.

Étant donné l'importance du service, un contrat entre l'arboriculteur et l'apiculteur est très souhaitable (disponible sur simple demande au CARIsobl). Il prévoit les obligations de l'arboriculteur. La plus importante est l'interdiction d'utiliser des produits phy-

tosanitaires présentant un risque toxicologique (même minime) pour l'abeille durant la présence des colonies. De même, il est interdit d'utiliser des produits toxiques résiduels (par exemple le Coumox) dans les quinze jours qui précèdent l'arrivée des ruches. Si des traitements devaient malgré tout avoir lieu en présence des ruches, l'arboriculteur doit laisser le temps à l'apiculteur de fermer ou de retirer ses ruches. L'arboriculteur s'engage également à mettre un tracteur avec remorque à la disposition de l'apiculteur si le terrain n'est pas accessible à son véhicule. Il exercera également une surveillance du rucher et signalera à l'apiculteur toute anomalie.

Le rendement en miel est faible, voire inexistant (poiriers), généralement inférieur à 5 kg. Il faut cependant signaler que le miel de fruitiers (pommiers ou cerisiers) semble être apprécié des consommateurs. Le prix demandé pour la pollinisation permet de couvrir les frais liés à la préparation spécifique des colonies et à leur entretien. Il faut bien s'organiser pour limiter les déplacements. Autrement, la transhumance sur fruitiers

peut coûter cher. Avec ses colonies ou en compagnie d'un autre apiculteur, la transhumance est une expérience qui mérite d'être vécue. Bien préparée, l'opération permet de comprendre et de partager les réalités du travail de beaucoup d'apiculteurs européens. Mais au-delà d'un caractère aventureux, source de bien des anecdotes, la transhumance peut se révéler une possibilité de diversifier son travail et de multiplier les joies qu'il procure. Il peut même arriver que la transhumance conditionne tout le travail de

l'année apicole. On entre ici dans une apiculture qui conduit à une grande maîtrise de la gestion des colonies.

On participe à la rédaction de ce numéro d'Actu Api - Pierre Petit et les membres du groupe de travail « Information » du Programme européen.

Thème du prochain Actu Api : Valorisation du miel

CONTACTS :

ÉTAT	UE/EA	OU
ALLEMAGNE	FRANÇOIS	FRANÇOIS
ESPAGNE	FRANÇOIS	FRANÇOIS
ITALIE	FRANÇOIS	FRANÇOIS
ROYAUME-UNI	FRANÇOIS	FRANÇOIS
GRÈCE	FRANÇOIS	FRANÇOIS
PORTUGAL	FRANÇOIS	FRANÇOIS

Édition imprimée : 1000 exemplaires. Prix de vente : 20 F. - 0,20 €.